

# Rapport d'activités



## 2017

# SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	<b>P. 3-6</b>
<b><u>L'ASSOCIATION</u></b>	
<b>Pôle ressource</b>	<b>P. 8-10</b>
Participation aux réseaux associatifs et instances de concertation	
Formation	
<b>Lutte contre les discriminations</b>	<b>P. 11-13</b>
Accompagnement individuel à l'habitat	
Actions socio-culturelles en direction de tous publics	
<b><u>LE CENTRE SOCIAL</u></b>	
<b>Accès aux droits</b>	<b>P. 15-22</b>
Accompagnement social individuel et familial	
Domiciliation	
L'espace public numérique	
<b>Accompagnement à la scolarité</b>	<b>P. 23-27</b>
Accès à la scolarité	
Soutien scolaire	
<b>Accès à la Santé</b>	<b>P. 29-30</b>
Accompagnement lié à la santé	
Prévention avec le Café « santé »	
<b>Autres animations</b>	<b>P. 31-33</b>
L'apéro citoyen	
« Lire autrement »	
Animations familles	
<b>Remerciements</b>	<b>P. 35</b>

# INTRODUCTION

## **L'évolution du contexte politique en 2017**

### L'abrogation de la loi de 1969

«Les gens du voyage constituent une composante de la société française, caractérisée par la conservation d'une résidence mobile terrestre, la caravane, comme tout ou partie de leur habitat. Conjugué à l'exercice d'activités commerciales ou artisanales ambulantes, ce mode d'habitat a été constitutif jusqu'en janvier 2017 d'un statut administratif spécifique. Ce régime était défini par la loi du 3 janvier 1969, par laquelle le législateur avait affirmé sa volonté de maintenir les nomades et les forains dans une législation d'exception entamée par la loi du 16 juillet 1912.

La conservation de la caravane peut être considérée comme une caractéristique centrale de cette population. Pour autant, elle ne s'accompagne pas nécessairement d'une itinérance et la mobilité des gens du voyage se traduit par une grande diversité de réalités toujours adjointes à des appartenances territoriales autant anciennes qu'affirmées.

Promulguée le 26 janvier 2017, la loi Égalité et citoyenneté a abrogé le statut discriminatoire des gens du voyage, qui les assignait notamment à la détention de titres de circulation et à des droits entravés par le dispositif de rattachement à une commune.

C'est assurément une avancée essentielle et chacun peut attester que l'abrogation constitue une mesure juste et légitime. Il importe peu d'y revenir, tant le diagnostic est partagé depuis longtemps. Mais l'alignement sur le droit commun est également une condition nécessaire pour permettre une prise en considération indispensable des gens du voyage dans tous les champs des politiques publiques, notamment à l'échelle locale. La fin d'un statut d'exception est riche de promesses qu'il conviendra d'honorer, dans une confiance enfin retrouvée et dans le respect de toutes les singularités.

### Réforme de la domiciliation

En application de la loi pour l'Accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR), la réforme de la domiciliation a été précisée par voie réglementaire. Une actualisation des textes est aujourd'hui rendue nécessaire par la suppression de la commune de rattachement, conséquence de l'abrogation de la loi du 3 janvier 1969. À compter de la promulgation de la loi Égalité et citoyenneté, toutes les personnes anciennement rattachées à une commune et ne disposant pas d'élection de domicile, sont de droit domiciliées au CCAS ou CIAS de leur ancienne commune de rattachement.

Le nouvel environnement réglementaire encadre plus fortement l'activité de domiciliation et renforce les droits des bénéficiaires ou des demandeurs » (ressources, FNASAT, 2017)

## **L'ADGVE en 2017**

« En avril 2016, lors de notre Assemblée générale, nous étions relativement confiants car malgré les difficultés rencontrées par l'association, nous avons réussi à stabiliser en partie notre activité. Certes la situation des familles qui nous font confiance restait extrêmement précaire pour nombre d'entre elles, mais nous pensions néanmoins pouvoir compter sur l'association comme moyen de continuer à leur venir en aide. Or tout a basculé au dernier trimestre 2016.

Une partie des financements que nous pensions acquis ont été remis en cause sans préavis et le travail de coopération et de construction pour les conventions d'activité à venir s'est traduit par une injonction de faire sans prise en compte de nos valeurs (respect et reconnaissance des personnes et de leur liberté et capacité à faire leurs propres choix de manière responsable) et pratiques auprès des familles (prise en compte des personnes et des situations dans leur globalité).

Ainsi tout le travail et les efforts faits par l'association pour rééquilibrer sa situation financière a été réduit à néant avec pour conséquence la nécessité de procéder à des suppressions de postes. Il nous a fallu faire des choix qui ont fortement mis à l'épreuve nos valeurs. Nous nous sommes trouvés face à des dilemmes qui n'avaient aucune réponse complètement satisfaisante.

Les contraintes et les crises sont souvent l'occasion de se remettre en cause et de faire appel à notre imagination. Nous avons été tenus de nous adapter à ce nouvel environnement avec des moyens limités, ce qui a supposé de faire différemment, d'interrompre totalement certaines actions (Accompagnement des travailleurs indépendants, alphabétisation des adultes) et de remettre l'accent sur de nouveaux projets (Camion mobile, Cafés santé, Apéros citoyens, ...). L'avenir passera probablement aussi par une participation plus importante des familles, en temps, en expérience, avec l'accompagnement des permanents de l'association ».

(extrait du rapport moral du président, Jésus CASTILLO)

## **L'ADGVE en chiffres en 2017,**

25 524 courriers reçus pour les familles domiciliées

1785 personnes domiciliées

794 interventions au niveau de l'accompagnement social

- 68 concernant les conditions de vie (124 personnes touchées)
- 35 concernant l'accès à l'emploi
- 487 concernant des problèmes financiers
- 81 concernant des problèmes d'ordre juridique
- 34 concernant la domiciliation
- 89 concernant la santé

159 interventions liées à l'accompagnement à la scolarité

- 96 pour l'accès à la scolarité
- 63 pour le soutien scolaire hebdomadaire

51 personnes accompagnées au niveau de l'activité économique dans le cadre du projet « insertion éco 91 » en partenariat avec Essonne Active

25 personnes reçues dans le cadre de notre permanence Habitat

L'espace public numérique a été fréquenté par 574 personnes

Nos apéros citoyens ont touchés 108 personnes

Nos soirées culturelles ont touchés 86 personnes

En dehors du courrier et service de domiciliation, l'association a donc accueilli ou accompagné en 2017, pas moins de 1797 personnes.

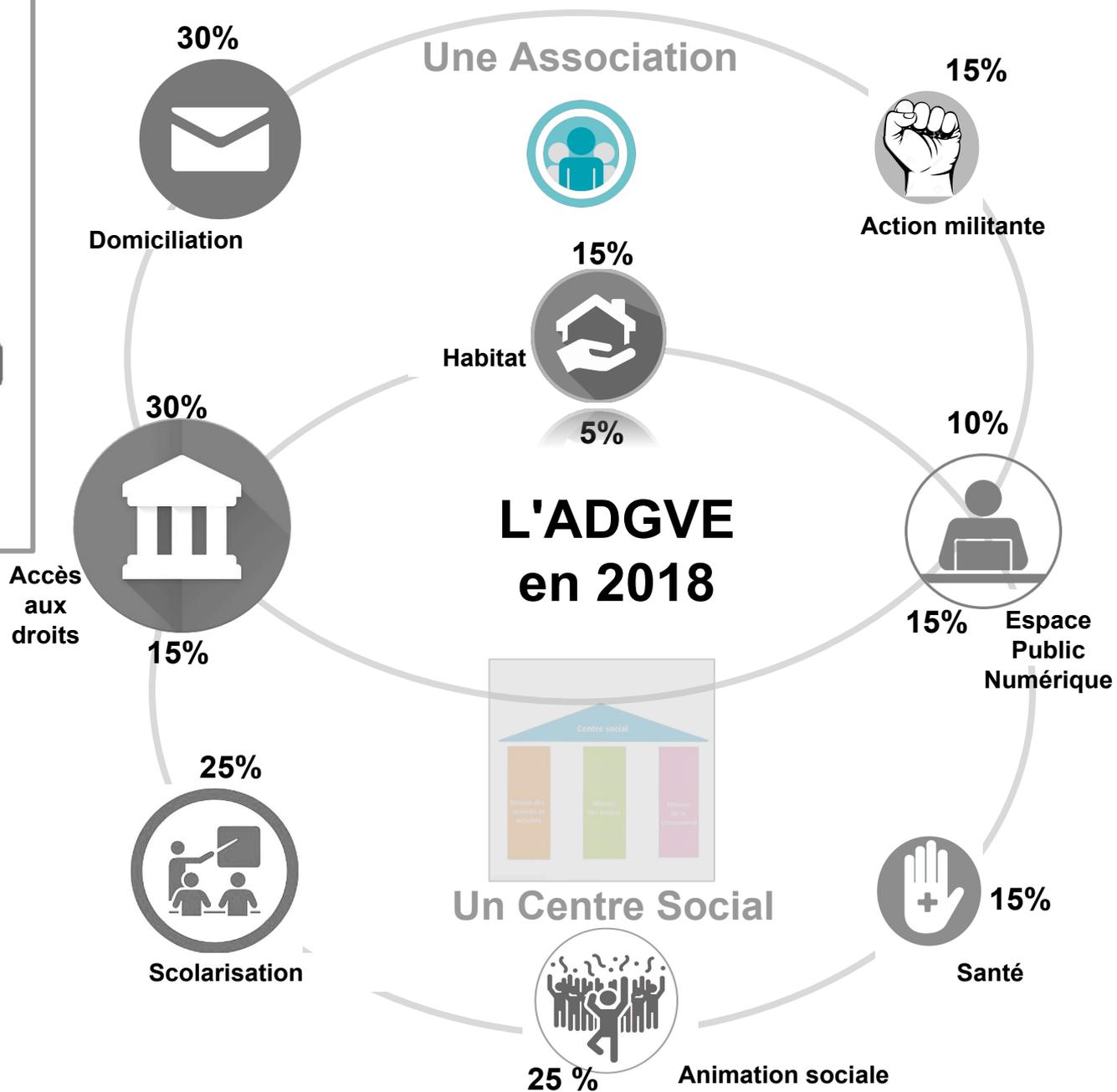
L'ADGVE en 2017, c'est hélas aussi par rapport à 2016, 6 travailleurs sociaux de moins (2 sur l'accompagnement à l'activité économique, 1 chargé de mission habitat, 1 chargée d'animation, 1 chargée d'alphabétisation, 1 chargé d'accompagnement social).

Quelques unes de ces actions ont donc totalement disparues (l'alpha, l'activité éco) mais les demandes continuent d'affluer et aucune réorientation ne s'avère possible, en particulier pour l'alphabétisation des adultes francophones (il existe surtout du FLE), et également pour l'accompagnement des travailleurs indépendants pour lesquels aucune réorientation n'existe! Une permanence habitat a pu être maintenue grâce à l'engagement hebdomadaire de 2 bénévoles.

20% EPN  
 15% Accès droits  
 10% Santé  
 40% Animation sociale  
 15% Médiation



Un Espace de vie sociale itinérant



formation  
Réseau  
Culture  
Ressource  
Association  
concertation  
discriminations  
lutte  
racisme  
minorité  
Préjugés  
habitat  
Exclusions  
Familles  
Tsiganes



## PARTICIPATION AUX RESEAUX ASSOCIATIFS ET INSTANCES DE CONCERTATION

### Constat :

Besoin de partager notre expérience et expertise avec nos réseaux, les collectivités, et acteurs sociaux concernant le mode de vie et en particulier l'habitat des Gens du Voyage.

### Objectifs :

- ❖ Développer l'association en tant que lieu de ressource opérationnel
- ❖ Favoriser l'implication des voyageurs eux-mêmes
- ❖ Lutter contre les préjugés et discriminations

### Partenaires de l'action :

CD91, MDS, DDCS, EPCI, FNASAT, Fédération des centres sociaux

Un an après l'abrogation de la loi de 1969 et du statut administratif des Gens du voyage par l'article 195 de la loi Égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017, les associations du réseau Fnasat Gens du voyage d'Île-de-France ont décidé de mettre en place un comité de pilotage pour faire le point sur les incidences de cette évolution législative et celles qui y sont attachées. L'ADGVE s'est pleinement inscrite dans cette démarche qui donnera lieu en 2018 à deux rencontres participatives (l'une en mars, l'autre en septembre) autour des questions : les familles du voyage d'Île-de-France sont-elles mieux prises en compte par les politiques et dispositifs publics? De

nouvelles perspectives émergent-elles? De nouvelles questions ou difficultés apparaissent-elles ? Ces évolutions questionnent aussi les interventions conduites par les associations du réseau Fnasat. Un point de situation, un an plus tard, paraît utile.

L'ADGVE participe également au conseil d'administration de la FNASAT et de la fédération des centres sociaux.

Par ailleurs l'association participe aux réunions de travail autour de la domiciliation, de l'habitat (SRHH, PDLH, PDALHPD), du comité d'orientation CORA...

## FORMATIONS

### Constat :

- ❖ Demande des travailleurs sociaux de mieux comprendre la problématique pour adapter leurs pratiques professionnelles et répondre aux missions qui les guident
- ❖ Nombreuses demandes de stage

### Objectifs :

- ❖ Développer l'association en tant que lieu de ressource opérationnel
- ❖ Former étudiants et travailleurs sociaux aux problématiques liées à la spécificité du mode de vie des Gens du Voyage
- ❖ Lutter contre les préjugés et les discriminations

### Partenaires de l'action :

CD91, MDS, CCAS, SPIP, IRFASE et autres écoles ou lycées.

En tant qu'expert sur la question des Gens du Voyage sur le département, nous recevons beaucoup de demandes d'informations par téléphone, mais nous répondons aussi aux demandes de formation collective qui nous sont demandées par les partenaires. En 2017 nous sommes intervenus sur des formations collectives à 3 reprises :

- « mieux connaître les publics gens du voyage » en collaboration avec la FNASAT pour le SPIP de Courcouronnes : 34 participants sur deux sessions.
- CASNAV : dans le cadre des UPS

Par ailleurs, agréé centre de formation, l'ADGVE reçoit des stagiaires de tous horizons. C'est une responsabilité

assumée par l'ensemble des travailleurs sociaux de l'équipe en fonction des objectifs des stages et des diplômes préparés. Cette année, étant donné la diminution de l'équipe et donc également des potentiels de référents de stage, nous n'avons pu accueillir que 4 stagiaires :

Centre formation	Cadre	Période	Nature
Lycée Robert Doisneau	Bac pro gestion admin	27/11 - 23/12	Accueil et gestion courrier
Lycée Maximilien Perret	Bac pro gestion admin	24/04-06/06	Accueil et gestion courrier
AFPA	Conseiller insertion pro	12/06-07/07	Montage de projet
IRFASE	3è année Assistante sociale	19/09/17 - 22/03	Accompagnement social

# LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

## ACCOMPAGNEMENT LIE A L'HABITAT

---

### Constat :

- ❖ Il existe très peu d'offre publique adapté aux gens du voyage
- ❖ Un habitat privé en caravane peu reconnu qui de ce fait et du manque d'offre publique se développe aux marges du droit à l'urbanisme
- ❖ Vécu d'exclusion et sentiment de discrimination face à des démarches complexes et non accompagnées dans le droit commun, demande d'autorisations d'urbanisme, de raccordement aux réseaux, de logement adapté.

### Objectifs :

- ❖ Informer les familles sur leurs droits
- ❖ Les accompagner dans le montage de dossiers pour faciliter l'accès aux droits
- ❖ Sensibiliser et faire le lien auprès des structures de droit commun

### Partenaires de l'action :

Pôle juridique de l'ANGVC, pôle habitat de la FNASAT, avocats et conseillers juridiques

La baisse des subventions fin 2016 ne nous a pas permis de maintenir le poste de chargé de mission habitat. La demande restant importante, deux bénévoles sensibilisés aux questions d'habitat ont mis en place une permanence spécifique à l'habitat tous les vendredis matins. Les demandes concerne l'accès à l'habitat (dalo, recherche de terrains...), l'amélioration de

l'habitat (raccordement à l'eau et l'électricité, autorisations d'urbanisme...) et le maintien dans l'habitat (gestion de documents, litiges liés à l'urbanisme, ...).

Cette action a permis le suivi ou la réorientation de 25 situations en 2017.

## ACTIONS CULTURELLES TOUS PUBLICS

---

### Constat :

- ❖ Méconnaissance du grand public envers les familles du voyage et idées préconçues

### Objectifs :

- ❖ Favoriser des rencontres entre voyageurs et non voyageurs autour de moments festifs et conviviaux
- ❖ Faire tomber les barrières et préjugés à travers l'échange avec l'autre
- ❖ Valoriser les familles du voyage, leur culture et leur histoire à travers des films, expositions et concerts

### Partenaires de l'action :

La Dilcrah, la FNASAT, le collectif pour la mémoire

Deux soirées culturelles ont été réalisées en 2017. L'une, la seconde en novembre sur le thème de l'histoire de l'internement des tsiganes.

Ces soirées se sont déroulées à l'association « soupons ensemble » sur le même modèle : apéritif d'accueil, projection d'un film support à l'animation d'un débat à thème, soupe partagée tous ensemble et les soirées se sont terminées en musique.

24/03/2017 : dans le cadre de la semaine de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la Xénophobie : projection du film « des

poules et des grosses voitures » un film d'Anna Pitoun et Valérie Mitteau



24/11/2017 : Soirée consacrée à la mémoire de l'internement des Tsiganes, suivie d'une marche commémorative jusqu'à la stèle consacrée à la gare de Brétigny-Sur-Orge



Des vidéos de ces soirées ont été réalisées et peuvent être visionnées sur notre page [facebook.com/adgve91](https://facebook.com/adgve91).

Chaque année depuis 5 ans nous organisons le festival itinérant « roues libres », un moment festif et convivial qui a pour objet de permettre une rencontre entre tous les habitants de la ville et au-delà, voyageurs ou non. Cette manifestation se veut être un espace d'expression pluridisciplinaire disponible à tous les voyageurs et tous les habitants et associations locales, mais c'est aussi l'occasion de faire tomber les préjugés qui existent de part et d'autre à des

travers des expositions, des concerts, des animations, des témoignages et des rencontres. Les 5 éditions précédentes ont eu lieu successivement à Longpont-Sur-Orge (2012), Saint-Michel-sur-Orge (2013), Lisses (2014), Saint-Germain les Arpajon (2015) et Bretigny (2016).

Cette année, faute de subventions, nous n'avons pas eu l'occasion de monter ce projet. Nous espérons vivement qu'il puisse retrouver vie en 2018.

Comme chaque année l'ADGVE se joint à la Journée de la diversité organisée à la Ville du bois, par son partenaire de longue date, « mozaïq ». Cette année le stand ADGVE y a mis en place un jeu « qui est qui ? » sur les « vieux métiers »





A word cloud of French terms related to social services and community support. The words are arranged in a roughly circular shape, with 'Centresocial' being the largest and most central word. Other prominent words include 'Accès', 'Droits', 'Animations', and 'Accompagnement'. Smaller words include 'numérique', 'Scolarité', 'Difficultés', 'illettrisme', 'collectif', 'public', 'familles', 'permanences', 'santé', 'Domiciliation', 'inégalités', and 'Accueil'. The word 'Dématérialisation' is written diagonally across the top right.

numérique  
Scolarité  
Difficultés  
illettrisme  
collectif  
Accès  
Droits  
public  
familles  
Centresocial  
permanences  
Animations  
Accompagnement  
santé  
Domiciliation  
inégalités  
Accueil  
Dématérialisation

# ACCUEIL DU PUBLIC ET ACCES AUX DROITS

## ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

### Constats :

- ❖ Difficulté d'accès aux droits et à l'autonomie
- ❖ Vécu d'exclusion
- ❖ Nombreuses situations d'illettrisme
- ❖ S'insérer tout en gardant sa culture

### Objectifs :

- ❖ Développer des actions répondant à des besoins spécifiques non traités par les structures de droit commun
- ❖ Faciliter l'accès aux droits des familles
- ❖ Soutenir les services de droit commun
- ❖ Former et informer les services et le public
- ❖ Lutter contre les inégalités sociales

**Partenaires de l'action :** CD91, référents RSA, CAF, Etat,

55 permanences administratives ont été mises en place en 2017, 2 deux demi-journées/semaine. Elles ont donné lieu à 758 personnes reçues (1486 en 2016) réparties comme suit :

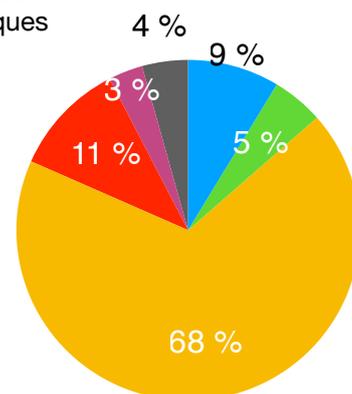
- 68 concernant les conditions de vie (124 personnes touchées, âge moyen=40,9 ans)
- 35 concernant l'accès à l'emploi
- 487 concernant des problèmes financiers (724 personnes touchées, âge moyen = 41,8 ans)
- 81 concernant des problèmes d'ordre juridique (166 personnes touchées, âge moyen = 39 ans)

- 24 concernant l'activité économique
- 36 Autres

Age moyen des personnes reçues = 42,6 ans.

Moyenne par intervention = 43 minutes

- Conditions de vie
- Accès à l'emploi
- Problèmes financiers
- Problèmes juridiques
- Activité éco
- Autres



Les demandes les plus fréquentes sont liées à des dysfonctionnements administratifs, des déclarations d'impôts, des déclarations trimestrielles (CAF, RSI), des demandes de retraite, des demandes d'aide juridique, des contentieux à résoudre, des problèmes médicaux, des échelonnement de dettes, des actes ou instruction de dossier AAH, des demandes de prêts, de secours, de gaz etc...

Beaucoup des demandes formulées par les familles au moment de la permanence sociale relèvent plus simplement de problèmes liés à l'illettrisme ou à la dématérialisation des démarches. Ces situations peuvent donc être accompagnées plus facilement et prennent souvent la forme d'ateliers au sein du centre social.

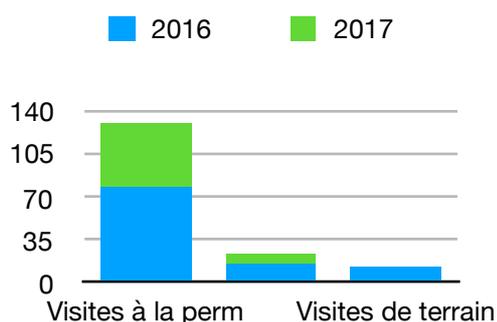


La réduction du personnel en 2017 explique la diminution du nombre de personnes reçues, mais est également la raison pour laquelle d'autres actions qui étaient menées à part entière (accompagnement à l'activité économique, l'accès à l'emploi,...) ont également dû être soit totalement



réorientées sur les services du département, soit repositionnées sur la permanence sociale et simplifiée (notamment la rédaction de cv et lettres de motivation).

Un accueil - information téléphonique a lieu tous les jours également et permet de résoudre à distances quelques situations.



Nous avons toujours été présents par le passé sur les lieux de vie des familles. En 2016, nous avons enregistré 91 visites à domicile. En 2017, la baisse drastique des subventions départementales et les conséquences sur la diminution du personnel nous avons été contraints à abandonner complètement le terrain.

### Perspectives 2018

Reconquérir le « terrain », retrouver les personnes sur leur lieu de vie, grâce à la mise en place d'un espace de Vie sociale itinérant.

## DOMICILIATION

---

### Constats :

- ❖ L'adresse est indispensable pour accéder aux droits sociaux
- ❖ Nécessité d'une réexpédition du courrier pour certains ménages du fait de leur mobilité
- ❖ Nécessité d'un accompagnement à la lecture et à la compréhension des courriers
- ❖ Nouvelle réglementation au niveau de la domiciliation

### Objectifs :

- ❖ Permettre l'accès aux droits sociaux, civils, civiques des personnes sans domicile, en habitat mobile ou précaire
- ❖ Faire reconnaître les liens sociaux des familles sur les secteurs où elles vivent en ayant une domiciliation locale
- ❖ Développer le centre social en tant que lieu d'accueil et de ressources opérationnel
- ❖ Permettre aux familles ayant une grande mobilité de se voir réexpédier leur courrier en poste restante
- ❖ Accompagner les familles dans la lecture et la compréhension des courriers reçus

**Partenaires de l'action :** CCAS, Associations, Services de l'Etat

### La réforme de la domiciliation :

En application de la loi du 3 janvier 1969 les gens du voyage, avaient l'obligation de détenir un titre de circulation et devaient choisir une commune de rattachement leur permettant notamment de s'inscrire sur les listes électorales ou de

bénéficier d'une carte d'identité. Les gens du voyage cumulaient ainsi deux types de dispositifs pour obtenir une adresse : le dispositif de domiciliation de droit commun et la commune de rattachement.

La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté abroge les

spécificités relatives aux gens du voyage.

Cette loi entérine :

- l'abrogation du rattachement avec la commune pour les gens du voyage ;
- l'élection de domicile comme unique domicile légal pour les gens du voyage.
- l'instauration d'un délai transitoire de deux ans à l'issue de la promulgation de cette loi, durant lequel une personne précédemment rattachée à une commune sans domicile ni résidence fixe et qui n'a pas établi de domicile ou de domiciliation au sein d'un autre

organisme, est de droit domiciliée auprès du CCAS ou du CIAS de cette commune.

Le décret d'application de cette loi, est finalement paru le 2 novembre dernier. Le décret n°2017-1522 relatif aux personnes n'ayant en France ni domicile ni résidence fixe vient ainsi déterminer les conditions précises d'application de la période transitoire.

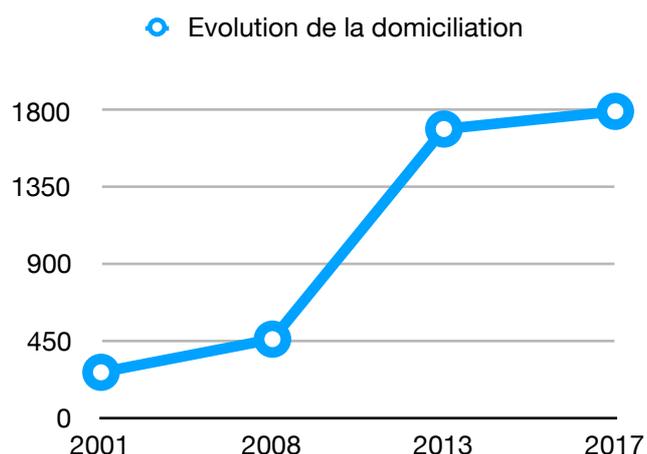
L'association en 2017 a reçu 25524 courriers pour ses domiciliés. En 2016, 1763 personnes étaient domiciliées à l'association (agrément pour 1600 personnes). 34 nouvelles demandes ont été faites et 22 accordées.

La majorité des demandes faites sont réorientées vers les CCAS si les situations le permettent. Les CCAS n'offrent pas la possibilité de réexpédier le courrier ce qui est une vraie nécessité pour certaines

familles du voyage qui se déplacent sur tout le territoire pour des raisons économiques et familiales.

Hormis sa fonction première d'accès aux droits, la domiciliation c'est aussi un service, une aide à la lecture, un accompagnement social qui n'est pas proposé dans les autres structures domiciliaires.

L'association a obtenu en février 2017 un nouvel agrément domiciliation jusqu'en 2019.



### **Constat :**

L'accès au numérique est devenu incontournable dans de nombreux domaines de la vie courante et l'on parle de précarité numérique pour les personnes qui ne disposent pas du matériel nécessaire, sont en situation d'illettrisme, n'ont pas les compétences pour accéder à ces contenus.

### **Objectifs :**

- ❖ Offrir les moyens techniques pour accéder au numérique et aux services associés
- ❖ Favoriser l'autonomie des personnes
- ❖ Offrir un lieu ressources où trouver information, formation et conseil
- ❖ Sensibiliser le public à l'augmentation des démarches dématérialisées et à la nécessité de s'y former

### **Partenaires de l'action :** CAF

La dématérialisation généralisée des démarches administratives en ligne, avec impossibilité pour certaines d'entre elles d'être effectuées sous forme « papier », se dresse pour les personnes en situation de précarité comme un obstacle supplémentaire quant à l'accès au droit commun.

Les démarches administratives classiques sont très souvent déjà une source de stress pour un public ayant déjà des difficultés à gérer de façon autonome ses obligations légales ou pour accéder à ses droits. Leur dématérialisation leur donne une dimension dramatique supplémentaire et le passage au

numérique renvoie à un besoin d'accompagnement.

Le contact avec l'institution aujourd'hui se limite de plus en plus à des plates-formes téléphoniques sur lesquelles des messages pré enregistrés invitent à consulter un site web. L'utilisateur, citoyen alors sans interlocuteur, seul face à la complexité encore accrue des parcours administratifs qu'il a à entreprendre se tourne vers des structures comme la nôtre, associatives qui tentent de prendre le relais.

En 2016, la prime d'activité CAF ne pouvait se faire qu'exclusivement en ligne,

de même que les inscriptions à pôle emploi. Ensuite en 2017 sont venus se rajouter le RSA et les titres de préfecture en ligne. En 2019, les déclarations d'impôts devront être faites en ligne pour tout le monde et l'objectif en 2022 est de supprimer totalement le papier.

Au regard de cette évolution grandissante, notre action d'accompagnement et de lutte contre la fracture numérique, loin de perdre de sa pertinence, devient inhérente à l'accompagnement social et administratif des publics les plus en difficulté.

Les années précédentes notre action s'orientait sur :

- l'accompagnement des travailleurs indépendants (création d'outils de gestion de leur entreprise à partir de leur propre matériel, ou aide à la création de leur site Internet, édition de devis et factures etc...),
- L'accès à l'emploi : rédaction de lettres de motivation, de CVs, recherche d'emplois etc...
- Petites annonces : caravanes, véhicules, et recherche en tous genres
- Jeux et animations pour le jeune public

Aujourd'hui l'espace public numérique n'a plus du tout la même fonction et n'est plus

fréquenté par le même type de public.

Il existe différents profils parmi les personnes dites en précarité numérique, selon une étude menée par Emmaus Connect :

- Exclusion numérique qui représente 7% des personnes : personnes âgées, personnes en situation d'illettrisme ou handicapées
- Précarité forte (19%) : personnes qui n'ont pas appris pour lesquels une formation à l'outil s'impose
- Précarité faible (14%) : personnes qui savent s'en servir, mais uniquement pour des usages récréatifs et qui ont besoin d'un coup de pouce afin de se familiariser avec les démarches en ligne.

Notre public se situe principalement dans la 1ère catégorie et beaucoup d'entre eux ne peuvent y avoir accès sans accompagnement. 574 personnes ont fréquenté l'espace cette année (956 en 2016), une diminution liée en partie à la diminution de nos moyens.

### **Perspectives 2018:**

Mise en place d'un point relais CAF au sein de notre centre social et également d'un espace numérique au sein de notre future antenne mobile.

## ACCES A LA SCOLARITE

### Constats :

- ❖ Les familles du voyage vivant une mobilité fréquente choisie ou forcée ont des difficultés pour assurer une scolarité régulière à leurs enfants
- ❖ Les services scolaires des mairies refusent souvent l'inscription à l'école pour des questions liées à l'habitat

### Objectifs :

- ❖ Permettre aux familles de scolariser rapidement les enfants dans les écoles des lieux où elles résident ou séjournent
- ❖ Faire valoir les devoirs à l'instruction obligatoire auprès des services scolaires des mairies
- ❖ Sensibiliser les familles au devoir d'instruction de leurs enfants entre 6 et 16 ans
- ❖ Favoriser au maximum l'accès à l'instruction par le biais notamment de l'accompagnement au CNED pour les familles itinérantes
- ❖ Assurer un soutien aux familles dans l'acheminement de leurs dossiers CNED

### Partenaires de l'action :

Le CNED, le CASNAV, les écoles élémentaires et collèges, les enseignants spécialisés, les services scolaires des mairies, les inspecteurs de circonscription

### L'inscription à l'école primaire

Beaucoup de familles en errance, que leur mobilité soit choisie ou forcée, rencontrent des difficultés pour assurer une scolarité régulière à leurs enfants. Les services scolaires des mairies refusent trop souvent leurs inscriptions pour des questions liées à l'habitat. Or, la circulaire de 2012 nous dit : «*La présente circulaire concerne les élèves issus de familles itinérantes et de familles sédentarisées*

*depuis peu, ayant un mode de relation discontinu à l'école. Les déplacements ne favorisent pas la continuité scolaire et les apprentissages. Or ils ne doivent faire obstacle, ni aux projets de scolarité des élèves et de leurs parents, ni à la poursuite des objectifs d'apprentissage définis par le socle commun de connaissances et de compétences. Conformément aux articles L. 111-1, L. 122-1, L. 131-1 du code de l'éducation et aux engagements internationaux de la France, ils sont,*

*comme tous les autres enfants des deux sexes âgés de six à seize ans présents sur le territoire national, soumis au respect de l'obligation d'instruction et d'assiduité scolaire quelle que soit leur nationalité ; le droit commun s'applique en tous points à ces élèves : ils ont droit à la scolarisation et à une scolarité dans les mêmes conditions que les autres, quelles que soient la durée et les modalités du stationnement et de l'habitat, et dans le respect des mêmes règles ».*

L'association reste sollicitée par les familles sur ce type de situation, 19 cas recensés en 2017 concernant les villes de Saint-Germain les Arpajon, Morangis, Villebon sur Yvette, Lisses.

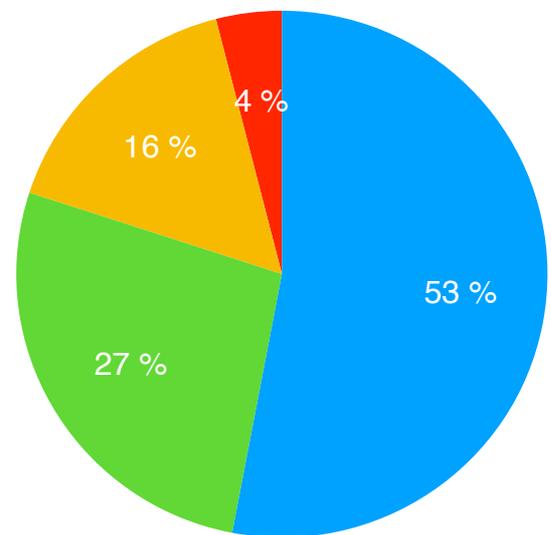
### **L'inscription au CNED**

Nous accompagnons les familles dans la rédaction du dossier d'inscription au CNED entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 octobre. Le temps entre la réception du dossier à la Direction Académique de l'Essonne et le moment où les jeunes reçoivent leurs cours varie de 1 à 4 mois (3 mois en moyenne). Des dossiers envoyés en juillet ne reçoivent souvent une réponse qu'en Octobre. Les services de la Direction Académique se disent débordés par le nombre de demandes. Ces jeunes qui pour beaucoup sont déjà en difficulté scolaire reçoivent

majoritairement leurs cours au mois de novembre.

En 2016, l'ADGVE a accompagné à l'instruction de 98 dossiers d'inscription au CNED :

- Inscrits au CNED en 2016
- Sortent du CM2
- Pas scolarisés en 2016
- Quittent le collège ou l'école avant le CM2



## SOUTIEN SCOLAIRE

---

### Constat :

Le mode de vie itinérant, ainsi qu'un attachement à certaines valeurs qui retiennent les jeunes adolescents dans le cercle familial font que dès l'âge de 11 ans beaucoup d'enfants sont retirés du circuit scolaire classique pour être scolarisés au CNED. Beaucoup de ces jeunes voyageurs ne bénéficient d'aucun soutien au sein de la famille et ne sont pas en mesure d'assurer par eux-même le suivi des cours.

### Objectifs :

- ❖ Améliorer le niveau scolaire des enfants à travers le soutien scolaire
- ❖ Faire tomber les préjugés et stéréotypes des familles envers le collège
- ❖ Conscientiser les parents et les enfants sur la nécessité de l'instruction et de la maîtrise des savoirs de base pour accéder à la vie professionnelle.
- ❖ Impliquer davantage les parents dans le suivi scolaire de leurs enfants

### Partenaires de l'action :

Le CNED, le collège Roland Garros de Saint-Germain les Arpajon et ses enseignants

Les séances de soutien scolaire ont été organisées au sein du collège en 2017, grâce à l'intervention de 7 enseignants du collège, 2 bénévoles, 1 stagiaire et 1 coordinatrice de l'ADGVE. Elles ont eu lieu sur 3 demi-journée/semaine de janvier à juin 2017 et sur 2 demi-journées de novembre à décembre.

Cela a représenté cette année, 63 séances de 3h en moyenne (56 en 2016) :

- 255 présences d'enfants ont été enregistrées
- Sur les 26 inscrits: 16 étaient de nouveaux inscrits, 5 étaient là pour la troisième année et 5 pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive.
- Sur les 26, 15 sont assidus (présents au moins une fois/semaine), les 11 autres viennent occasionnellement ou très régulièrement mais sur des courtes périodes.

Certains parents sont présents tout au long des séances de soutien scolaire, et nous les y encourageons fortement. Cela nous permet de les impliquer davantage dans la scolarité de leurs enfants, de leur faire prendre conscience de la nécessité de ces apprentissages. Bien souvent, nous les faisons participer également, en les interrogeant, en réveillant chez eux aussi des vieilles notions enfouies et souvent inutilisées, de redonner vie à ces connaissances et savoirs oubliés, et surtout de les valoriser dans leur rôle de parents.

Une élève, présente sur le soutien depuis le début de sa mise en place a intégré le collège avec un horaire aménagé. Elle continue le soutien scolaire spécifique au CNED sur les demi-journées prévues avec l'association, mais sur les autres plages horaires elle est intégrée dans une classe et suit les cours, mange à la cantine, et

partage les autres moments (sport, sorties, etc) avec les autres collégiens.

Par ailleurs, le collège met en place des temps spécifiques pour les élèves de 3ème : journées portes ouvertes, visites de CFA, travail avec la conseillère d'insertion, passages des ASSR, une occasion d'ouvrir à nos jeunes les portes vers la formation professionnelle ou d'élargir le choix d'une voie vers un métier différent que celui pratiqué par les parents, ou plus simplement encore acquérir l'attestation nécessaire en vue de l'obtention du permis de conduire.



Cette année, 3 jeunes ont obtenu leur ASSR (11 en 2016). La salle de documentation du collège, munie d'ordinateurs nous a permis de préparer les jeunes au passage des ASSR sur plusieurs après-midi complémentaires au soutien scolaire classique.

## **Perspectives envisagées en 2018**

Comme souvent les résultats concrets de ce type d'actions sont mesurables sur le long terme et nous commençons à les voir et même à entrevoir de nouvelles perspectives en terme de formation, d'apprentissages, d'ouverture aux autres, de progrès scolaires et de prise de conscience des parents de la nécessité de la maîtrise des savoirs. Notre présence au sein du collège nous a permis au fil des années d'ouvrir les portes d'une institution scolaire trop souvent boudée par les enfants et les parents du voyage, par peur, par méconnaissance, et aussi bien entendu pour des raisons liées à leur

mode de vie, à leur mobilité. Il y a une place à redonner aux parents dans le suivi scolaire des enfants à travers cette action, la confiance que les parents nous accordent et leur implication sont des bases essentielles qui nous permettront nous l'espérons, de ramener davantage les jeunes vers le collège et vers la formation professionnelle.



## Constats :

- ❖ Difficulté d'accès aux droits et à l'autonomie
- ❖ Vécu d'exclusion
- ❖ Situations d'illettrisme qui entraînent des difficultés d'accès aux soins
- ❖ Replis sur soi d'une population
- ❖ Problèmes sanitaires liés à l'habitat
- ❖ Espérance de vie réduite par rapport à la moyenne nationale

## Objectifs :

- ❖ Développer des actions répondant à des besoins spécifiques non traités par les structures de droit commun
- ❖ Faciliter l'accès aux droits
- ❖ Se former et s'informer
- ❖ Sensibiliser et mettre en place des actions de prévention

**Partenaires de l'action :** Etat, CPAM, INCa, CAF, hôpitaux, médecins

## ACCOMPAGNEMENT LIE A LA SANTE ET PREVENTION

Dans le cadre de la domiciliation postale, nous constatons au vu des courriers relatifs aux invitations lancées par la CPAM, inhérentes aux dépistages des cancers, qu'un nombre important de celles-ci sont ignorées et jetées à la poubelle par les destinataires et donc que les dépistages ne sont pas effectués. Pourtant ce public se caractérise par un plus mauvais état de santé que la population en général (espérance de vie inférieure de 15 ans à la moyenne nationale). Les professionnels qui interviennent auprès de ces familles constatent des troubles dentaires, des troubles de la vue de l'audition non dépistés car les gens du voyage ne

rencontrent souvent ni la médecine scolaire ni la médecine du travail. On observe également des phénomènes d'addiction, de dépressions et de mal être.

Nous identifions plusieurs facteurs qui constituent des freins relatifs au manque de mobilisation des gens du voyage quant aux campagnes organisées autour des dépistages des cancers :

- Tabous : En effet, pour les Gens du Voyage, cette maladie est vue comme significative de «mort» et reste très tabou. L'évocation même du mot fait peur.

- Situation d'illettrisme : méconnaissance des différents dispositifs existants relatifs à l'accès aux soins et à la santé et plus généralement au droit commun. Les invitations au dépistage sont faites par courriers et souvent jetées non pas par désintérêt mais plus par le fait que le destinataire ne peut comprendre le contenu de son courrier sans aide
- Mobilité : Nous constatons une dégradation de la santé des personnes du fait de leurs conditions de vie précaire. Cette précarité est inhérente à leur situation de mobilité. Lorsque les familles se trouvent sur des lieux sans droits ni titre, faute d'équipement dans le département, elles font l'objet de procédures d'expulsion. Ainsi, leur situation ne leur permet pas d'établir et/ou de consolider des liens avec l'environnement.

C'est ce constat qui nous a amenés à mettre en place en 2017, au delà de l'accompagnement administratif lié à la santé, une nouvelle action : le « Café santé » et ce grâce notamment au soutien financier de la CPAM et de l'INCa (Institut National de Lutte contre le Cancer). Cette action a permis de travailler à la déconstruction d'idées reçues autour de la prévention du cancer, de sensibiliser, d'informer, d'accompagner et à terme

nous l'espérons, d'augmenter le nombre de dépistages chez les familles de Voyage.

Le Café santé du vendredi matin est un moment d'échange, d'écoute, de conseil et d'orientation vers les dispositifs existants autour de la prévention santé et de l'accès aux soins. Avec des outils (vidéo sur le site internet e-cancer de l'institut National du Cancer, affichage d'informations de santé publique (INPES), brochures et flyers fournis par la CPAM, etc...), un atelier est mis en place durant lequel est proposé également un accompagnement administratif sur des renouvellements CMU ou toute autre démarche relative à la santé (89 en 2017).

11 cafés santé ont eu lieu et ont accueilli 39 personnes (moyenne d'âge : 45 ans) en 2017.

### **Perspectives 2018 :**

Poursuivre cette action et développer davantage d'ateliers : constitution d'une pharmacie familiale, parcours maternité, et ateliers plus participatifs autour des thèmes de la nutrition, des soins bucco-dentaires...



# ANIMATIONS

## L'APERO CITOYEN

### Objectifs :

- ❖ Mise à disposition des familles d'un espace d'échanges, et d'organisation
- ❖ Discussion autour d'une thématique dans un cadre convivial
- ❖ Informations à travers la participation d'invités en lien avec les thématiques choisies

**Partenaires de l'action :** CAF, autres associations du réseau FNASAT

L'apéro citoyen est une nouvelle action du centre social qui a lieu tous les premiers jeudi du mois. Il permet de mettre à disposition des familles un espace de rencontre ou de réunion autour d'un thème lié à l'habitat (le plus souvent) afin de s'informer, de s'auto-former, d'échanger, de débattre et surtout de s'organiser ensemble.

Cet apéro citoyen convie régulièrement des intervenants extérieurs, personnes ressources, issues des associations partenaires (Fnasat, ANGVC, ASNIT, etc..)



Cette année, la charte contre les constructions illicites initiée par la préfète a souvent été l'objet de discussions privilégiées car cela a constitué une inquiétude importante et légitime des familles.

10 apéros citoyens ont eu lieu en 2017 et ont touchés 108 personnes.

## LIRE AUTREMENT

---

**Constats :** Le taux important d'illettrisme chez les familles du Voyage les oblige bien souvent à mettre en place des stratégies de contournement de la lecture. L'écrit est souvent vu comme un « monde à part », et les livres ou supports liés à l'écrit franchissent peu les portes des caravanes.

### **Objectifs :**

- ❖ Sensibiliser à la lecture et à l'objet livre
- ❖ Valoriser les mamans dans leur capacité à raconter une histoire
- ❖ Faire entrer les livres dans les caravanes

**Partenaires de l'action :** CAF, Fondation SNCF

« Lire autrement » est une action ponctuelle que nous avons menée en 2017 grâce au soutien principalement de la fondation SNCF.

Sur les temps de permanence sociale, qui est souvent un long moment d'attente pour les familles (plusieurs heures pour certaines), nous avons mis en place des ateliers de lecture tous les 15 jours. Chaque séance débute par une lecture à voix haute avec les mamans et leurs enfants d'un livre choisi ensemble. Dans un deuxième temps, les mamans relisent la même histoire, avec leurs mots, avec l'aide du support image. D'autres livres viendront ensuite alimenter les échanges. Le livre est un support qui permet, sans forcément avoir accès à la lecture, de

raconter sur base des illustrations, d'interroger son enfant sur ce qu'il voit et ce qu'il comprend, de partager un moment privilégié avec lui.

A la fin des séances de lecture, les familles repartent avec des livres qu'elles ramèneront lors de leur prochain passage à l'association. L'idée sous jacente étant de faire entrer des livres dans la caravane et d'en faire bénéficier les autres membres de la famille. 14 séances réalisées, 37 familles touchées.

Nous n'avons pas réussi cette année à travers l'atelier à obtenir une assiduité à l'atelier (ce sont rarement les mêmes personnes que l'on retrouve d'une séance sur l'autre), mais quand les familles reviennent, le plus souvent elles repartent avec d'autres livres.

## ANIMATIONS FAMILLES

---

### Objectifs :

- ♣ Accès aux loisirs et à la culture
- ♣ Développer des actions collectives co-portées
- ♣ Favoriser la participation des usagers
- ♣ Développer l'axe famille au travers des projets
- ♣ Favoriser le soutien à la parentalité

**Partenaires de l'action :** CAF, culture du coeur, centres sociaux, services jeunesse

Depuis plus de vingt ans l'ADGVE mène des actions culturelles et de loisirs en direction des familles. Un travail de mise en relation est établi entre les familles et les structures locales, afin que les jeunes, à terme, les fréquentent par eux-mêmes. Des actions culturelles en direction des familles étaient mises en place également.

En 2017, étant donné la suppression du poste d'animation, seules quelques animations ont été organisées par notre référente famille : la visite de l'aquarium de Paris pour quelques familles, une soirée « FIFA » pour les jeunes adeptes de football au sein du centre social.

Cela s'est réduit cette année à de la communication et de l'affichage sur les spectacles proposés par « culture du coeur » par exemple, sur les animations proposées dans les MJC et centres sociaux.

Par contre nous n'avons pas de visibilité sur l'impact que cette communication a pu avoir sur nos familles.

Quelques animations sont bien entendu organisées régulièrement sur nos temps de permanences :

- atelier « rangement de papiers »
- Recueil de paroles des familles (notamment sur la disparition du carnet de circulation et l'impact en terme identitaire)
- Jeux de société
- Quiz musicaux et Karaoke
- Atelier emploi (rédaction de CV et lettres de motivation)
- Diffusion de films de prévention (sécurité routière, accidents domestiques,...)
- Coloriages pour adultes et jeux cérébraux

80 personnes environ ont participé à ces petites animations ponctuelles.

L'Association Départementale Gens du Voyage de l'Essonne remercie



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**





Association reconnue d'intérêt général

[www.adgve.com](http://www.adgve.com)

**16, rue du bel air  
ZI de l'églantier  
91090 LISSES**

**Tél : 01 60 86 86 44  
[adgve@adgve.com](mailto:adgve@adgve.com)**

**[www.adgve.com](http://www.adgve.com)  
[Facebook.com/adgve91](https://www.facebook.com/adgve91)**